



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur cadre de vie-technique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le profil de la population formée diffère de celui de la branche.

Au niveau du plan de formation, les employés sont surreprésentés parmi les stagiaires (50 % des formés contre 28 % des salariés). En revanche, les cadres accèdent plus marginalement à formation alors qu'ils représentent 23 % des salariés.

L'accès à la formation montre une différenciation en fonction du genre. Les hommes sont les principaux bénéficiaires du plan de formation, ils constituent 67 % des formés alors qu'ils ne représentent que 60 % des salariés.

90 % des stagiaires travaillent à temps plein, taux supérieur à leur poids dans la population totale de la branche (86 %). Autrement dit les salariés à temps partiel se forment proportionnellement moins que ceux à temps plein.

Profil des stagiaires utilisateurs du plan de formation

Répartition des stagiaires par catégorie sociale

Catégorie sociale		
Ingénieurs et cadres	17 %	23 %
Professions intermédiaires	33 %	38 %
Employés	50 %	39 %

Répartition des stagiaires par genre

Genre		
Femme	33 %	34 %
Homme	67 %	66 %

Répartition des stagiaires par temps de travail

Temps de travail		
Temps complet	90 %	91 %
Temps partiel	10 %	9 %



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Entreprises d'économistes de la construction



FAIBLE MOBILISATION DE LA PROFESSIONNALISATION

Sur le dispositif du Plan de formation, le taux d'entreprises formatrices est relativement élevé.

En effet, sur les trois années de la période, plus de deux entreprises sur trois ont envoyé un salarié en formation et un peu plus de la moitié des salariés en ont bénéficié.

Pour la professionnalisation, les taux sont plus faibles. Le contrat de professionnalisation est un peu plus utilisé mais ne profite qu'à un nombre restreint de salariés.

Volet « Plan de formation » et « Professionnalisation »

Dispositif de formation	Taux d'entreprises formatrices	Taux d'accès des salariés à la formation
Plan de formation	61 %	58 %
Contrat de formation	24 %	9 %
Période de professionnalisation	2 %	2 %



Deux indicateurs sont mesurés en moyenne sur les 3 années 2012-2013-2014:

- ① le taux d'accès à la formation, rapport entre les salariés ayant suivi une formation au cours des trois dernières années et le nombre total de salariés présents dans les entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte) ;
- ② le taux d'entreprises formatrices, rapport entre les entreprises ayant au moins connu un départ en formation au cours des trois dernières années et l'ensemble des entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte).